



Carte Blanche

L'esprit d'entreprise comme premier outil de développement agricole en Afrique, les ONG sont sceptiques.

Ce lundi 8 mai 2017, le ministre belge de la coopération au développement publie une note stratégique intitulée « De la subsistance à l'entrepreneuriat ». Cette note a pour vocation d'orienter les programmes de développement de la Belgique axés sur le secteur agricole dans les pays en développement. Elle mise en particulier sur le renforcement de la productivité des agriculteurs.trices et leur insertion dans le marché via les chaînes de valeurs pour les sortir de la pauvreté et renforcer leur sécurité alimentaire.

La Coalition Contre la Faim, qui rassemble plus de 20 ONG francophones et néerlandophones spécialisées dans l'agriculture et l'alimentation, est consciente que l'amélioration du revenu des agriculteurs.trices est essentielle pour améliorer leurs conditions de vie. Il est fondamental que les petits.es agriculteurs.trices puissent produire suffisamment pour se nourrir, se maintenir en bonne santé et pour dégager des excédents à vendre sur les marchés à des prix rémunérateurs. Mais miser de façon prioritaire sur la logique entrepreneuriale pour résoudre les problèmes des agriculteurs.trices ne nous semble pas une stratégie adaptée.

D'une part, la nouvelle note ne tient pas assez compte des recherches et travaux récents très importants menés sur le thème de l'agriculture (IAASTD, IPES Food, Rapporteur Spécial des Nations unies sur l'alimentation). Ils démontrent pourtant que le modèle conventionnel, orienté sur la productivité, n'est pas durable et n'est pas à même de répondre aux enjeux de pauvreté, de nutrition, de dépendance, de volatilité des prix ou de changement climatique. Ce modèle contribue également à maintenir les inégalités hommes-femmes.

D'autre part, la nouvelle note qui porte en principe sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ne s'intéresse finalement qu'à l'agriculture présentant un potentiel commercial. Elle insinue clairement que l'appui à l'agriculture n'a de sens que si elle participe au marché et crée de la valeur en insérant les petits producteurs dans les filières. Ainsi, cette note néglige les risques pour les producteurs.trices de s'engager de façon trop exclusive dans ces filières (exposition à la fluctuation des marchés et perte d'autonomie). Par ailleurs, elle néglige les autres facteurs qui assurent la sécurité alimentaire : alimentation prioritaire du marché local, maîtrise des incertitudes, revenus stables et décents, répartition des bénéfices de la transformation et la valorisation des productions, ...

Enfin, dans les douze pays d'Afrique subsaharienne où la coopération belge au développement est active, l'absence de mécanismes efficaces de contrôle et de régulation du commerce et du secteur privé place les agriculteurs.trices dans un environnement concurrentiel qui leur est totalement défavorable. La note qui promeut l'agriculture à vocation commerciale n'aborde d'ailleurs pas la question des inégalités du marché et donc la nécessité de revoir fondamentalement les accords de partenariat économique de l'Union Européenne avec les pays en développement.

Aussi, si nous partageons les deux principes fondamentaux que sont le soutien à un secteur agricole durable et inclusif et une approche de développement basée sur les droits humains, nous ne sommes pas d'accord sur la façon dont le gouvernement envisage de la mettre en œuvre.

Depuis des mois, nous préconisons clairement que la priorité de la coopération belge reste l'agriculture familiale durable et le soutien à des politiques de souveraineté alimentaire et le renforcement des organisations paysannes. Malheureusement, malgré notre expertise dans le domaine, nous déplorons que nos recommandations n'aient pas été entendues pour la rédaction de cette nouvelle note.

La stratégie de la coopération belge au développement s'appuie sur l'approche « droits humains ». Ce choix implique que la note stratégique "agriculture et sécurité alimentaire" se focalise sur la réalisation du « droit à l'alimentation » pour tous et en particulier pour les plus vulnérables qui, dans leur grande majorité, sont des agriculteurs.trices défavorisés.ées vivant dans des zones isolées (pour rappel, 795 millions de personnes souffraient encore de la faim chronique en 2015, dont 2/3 étaient des paysans et des paysannes). Or, dans sa nouvelle stratégie, le ministre priorise l'appui aux producteurs "présentant un potentiel commercial", c'est-à-dire ceux.celles qui sont assez forts.tes pour s'intégrer dans le commerce et des chaînes de valeurs verticales. La question du futur des agriculteurs.trices moins performants.tes, qui peinent à assurer leur subsistance, est balayée en affirmant que ces personnes devront trouver d'autres sources de revenus ou être soutenues par une sécurité sociale. Mais ces deux pistes n'existent actuellement pas, ou de façon très parcellaire, dans la plupart des pays partenaires.

Si les membres de la coalition contre la faim coïncident avec le ministre sur le fait qu'il est important d'aider les agriculteurs.trices défavorisés du Sud à obtenir un revenu décent en renforçant leur positionnement sur les marchés, ils estiment que la recherche de la productivité ne doit pas être mise sur un piédestal au point d'éclipser les questions sociales et environnementales. Ainsi, pour être durable, la production agricole doit préserver les ressources naturelles et ne pas menacer la santé des consommateurs ce qui implique de privilégier l'approche agroécologique avec une perspective de genre. En ce sens, la note du ministre néglige les expériences efficaces de soutien à l'agriculture familiale qui ont permis d'améliorer son efficacité par des méthodes n'enchaînant pas les paysans.nes au crédit et aux fournisseurs d'intrants. De même, la note ne souligne pas l'importance de la diversification des activités agricoles et non agricoles pour renforcer la résilience des exploitations familiales face à des conditions climatiques de plus en plus imprévisibles.

Au travers de sa nouvelle note stratégique portant sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, le ministre de la coopération au développement veut résoudre les problèmes des agriculteurs.trices défavorisés.ées du sud en soutenant de façon prioritaire leur insertion dans les chaînes de valeurs locales, nationales et internationales. Ce faisant, on retiendra qu'il pousse les paysans.nes des pays en développement dans la voie risquée de la spécialisation qui les soumettra à la loi implacable du

marché et des multinationales de l'agroalimentaire. Comme si l'expérience en la matière de nos agriculteurs.trices belges ne suffisait pas à tirer des leçons !

Pour la coalition contre la Faim

Katelijne Suetens, Broederlijk Delen
Katelijne.Suetens@broederlijkdelen.be
+32 (0)2 213 04 08

Jean-Jacques Grodent, SOS Faim
jig@sosfaim.org
02/548.06.70

ONG membres de la Coalition contre la Faim : Broederlijk delen, Caritas International, CNCD-11.11.11, Collectif Stratégies Alimentaires, Croix Rouge de Belgique, CSA, Défi Belgique Afrique, Entraide et Fraternité, FIAN – FoodFirst Information and Action Network, Iles de Paix, Le Monde selon les femmes, Louvain Coopération, Oxfam Magasin du Monde, OXFAM Solidarité/Solidariteit, Oxfam Wereld Winkel, SOS Faim, TRIAS, Vétérinaires Sans Frontières, Vredeseilanden